

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 mars 2020
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 2 mars 2020 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
 District No 2 - Madame Anabel Vachon
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard
 District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 34 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 3 février 2020
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 26 février 2020
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Réponses aux demandes en suspens
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - février 2020
 - 5.2 Adoption règlement 2020-215 - Programme de revitalisation
 - 5.3 Frais de déplacement
 - 5.4 Vente pour taxes 2020
 - 5.5 Compostage
 - 5.5.1 Séances d'information
 - 5.5.2 Règlement 2020-216 - Tarification des bacs de compost
 - 5.6 Résolution - Travaux Hôtel de ville
 - 5.7 Comité Jeunesse - Carrefour Jeunesse Emploi
 - 5.8 Dossier servitude Francine Gilbert

6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Permis de réunion - Gala de boxe
 - 7.2 Dossier système de réfrigération
 - 7.2.1 Résolution - Autorisation de représentation
 - 7.2.2 Proposition
 - 7.2.3 Mandat d'expertise en système de réfrigération
 - 7.3 Acceptation soumissions - Rapport CNESST - Santé publique
 - 7.4 Amplificateur d'ondes cellulaires à l'aréna
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Autorisation - Achat pompe de puisard
 - 8.2 Mandat WSP
9. URBANISME
10. INCENDIE
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. PROCHAINE SÉANCE
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

20-03-7569

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 3 février 2020

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 3 février 2020 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 3 février 2020.

20-03-7570

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 26 février 2020

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 26 février 2020 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 26 février 2020.

20-03-7571

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS**Madame Josée St-Pierre :**

- Rien de nouveau

Madame Anabel Vachon nous parle de :

- Festi-Neige a bien été, merci aux bénévoles
- Culture, MDJ : les dossiers se poursuivent
- Anabel Vachon sera la personne déléguée au Comité Jeunesse

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- Quelques rencontres avec Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'entente de partage des coûts des loisirs
- Demande de subvention pour la piscine a été déposée
- Festival Pré-Novice à la fin mars
- Le 25 avril le tournoi COSOM

M. Alain Laflamme nous parle de :

- Rien de nouveau
- Rencontre Régie intermunicipale à la fin du mois

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Rencontre du CCU pour demande de dérogation
- Pompiers : 4 sorties seulement
- 28 février : Première sortie avec les nouvelles pinces de désincarcération
- Subvention de 24 000 \$ du FDT pour la 2e phase du Simulateur incendie

Madame Émilie Roberge nous entretient sur :

- 1 rencontre du Comité Relations de Travail
- Énumère les principaux travaux faits par les Travaux publics
- Compost :
 - Les séances d'info auront lieu le 10 mars
 - Infos supplémentaires sur le facebook de la municipalité et le site web
 - Les bacs de compost seront livrés durant la semaine du 30 mars
 - Tournée de séances d'info faites à l'école primaire

M. François Baril s'exprime au sujet de :

- Rencontre avec Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'entente loisirs
- Prochaine rencontre le 4 mars
- BAPE
- Rencontre service incendie architecture
- Conseil des Maires le 12 février
- Centre communautaire : attendons la réponse
- Entrevue pour combler poste du directeur des travaux publics
- La Croisée : rencontre à prévoir afin de connaître les services offerts
- Rencontre Hockey mineur
- Rencontre avec la députée

4.1 Réponses aux demandes en suspens

Aucune demande en suspens.

La directrice générale atteste que chaque membre du conseil municipal a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - février 2020

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de février 2020 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 219 027 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de février 2020 au montant de 173 663,84 \$ et 45 363,16 \$ pour les prélèvements de salaires de février est également approuvé.

20-03-7572

ADOPTÉ

5.2 Adoption règlement 2020-215 - Programme de revitalisation

Attendu l'avis de motion donné le 2 décembre 2019;

Attendu les règlements 2011-138 et 2013-149;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement 2020-215 en vue de reprendre et remettre en vigueur le programme de revitalisation décrit au règlement 2011-138. Toutes les mêmes modalités s'appliquent. Ce programme demeurera en vigueur pour l'année 2020 et les futures.

20-03-7573

ADOPTÉ

5.3 Frais de déplacement

Attendu que les frais octroyés pour les déplacements ont été augmentés de 0,45 \$ à 0,50 \$ lors de la signature de la dernière convention;

En conséquence, il est proposé par madame Anabel Vachon d'uniformiser le remboursement en haussant à 0,50\$ / km tous les remboursements de kilométrage. Ce changement est effectif à compter du 2 mars 2020.

20-03-7574

ADOPTÉ

5.4 Vente pour taxes 2020

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à transmettre à la MRC des APPALACHES la liste des contribuables endettés envers la municipalité, et ce, pour enclencher le processus de VENTE POUR TAXES. Une liste est déposée.

20-03-7575

ADOPTÉ

5.5 Compostage

5.5.1 Séances d'information

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de tenir des séances d'information sur le compostage le 10 mars prochain, une en après-midi et une en soirée.

20-03-7576

ADOPTÉ

5.5.2 Règlement 2020-216 - Tarification des bacs de compost

Attendu l'avis de motion donné le 13 janvier 2020;

Attendu que le conseil municipal a décidé d'offrir la cueillette du bac brun aux citoyens dès le printemps 2020;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2020-216 sur la tarification des bacs de compost qui stipule ce qui suit :

RÈGLEMENT 2020-216

FIXANT LES TARIFS POUR LES BACS SERVANT À LA DISPOSITION DES MATIÈRES COMPOSTABLES

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 - Tarifs pour l'achat d'un nouveau bac

Le tarif de vente pour un bac aéré de 240 litres est fixé à 80 \$ taxes incluses à l'unité et sera facturé aux propriétaires de chaque immeuble. Ce tarif inclus la livraison ainsi qu'un mini-bac de cuisine.

Des frais supplémentaires de 12 \$/mini-bac seront chargés pour les immeubles à logement où seront livrés un plus grand nombre de mini-bacs que le nombre de bacs de 240 litres.

Article 3 - Distribution

Pour chaque immeuble résidentiel, commercial ou industriel : un bac/unité de logement.

Pour les immeubles à plus d'une unité de logement, il y aura facturation et livraison selon cette règle :

- 1 bac de 240 litres pour un immeuble de 1, 2 ou 3 logements
- 2 bacs de 240 litres pour un immeuble de 4 logements et plus

Cependant, chaque unité de logement recevra un mini-bac de cuisine.

Article 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

20-03-7577

ADOPTÉ

5.6 Résolution - Travaux hôtel de ville

Attendu le projet prévu au sous-sol de l'Hôtel de ville;

Attendu la présence des contracteurs pour effectuer des réparations acceptées par la compagnie d'assurance suite aux dégâts d'eau;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser certains travaux à l'Hôtel de ville pour un maximum de 5 000 \$.

20-03-7578

ADOPTÉ

5.7 Comité Jeunesse - Carrefour Jeunesse Emploi

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Anabel Vachon afin de siéger sur le comité jeunesse mis sur pied par le Carrefour Jeunesse emploi de Frontenac et la MRC des Appalaches.

20-03-7579

ADOPTÉ

5.8 Dossier servitude Francine Gilbert

Résolution d'autorisation pour signatures d'actes notariés concernant Ferme Simon Lessard, Francine Gilbert et Gérard Gilbert.

1- Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité d'East Broughton autorise le Maire Monsieur François Baril et Madame Manon Vachon, cumulant les fonctions de Secrétaire-trésorière et de Directrice générale (ci-après appelés « fondés de pouvoirs ») à signer les actes notariés relatifs à l'acquisition des terrains et à la constitution des servitudes, le tout relativement à la réalisation du puits no. 8;

2- étant précisé que les dites servitudes consistent en servitudes réelles et perpétuelles à être consenties par Ferme Simon Lessard et Gérard Gilbert en faveur de la Municipalité d'East Broughton en matière de conduite d'aqueduc, de ligne électrique, de chemin d'accès et autres travaux connexes, dont le fonds dominant consistera en les lots 5 490 074 (à être acquis de Francine Gilbert) et 5 490 073 (à être acquis de Gérard Gilbert), tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce avec pouvoirs, pour les fondés de pouvoirs, s'ils le jugent opportun, de plus amplement détailler et mettre à jour les désignations immobilières dudit fonds dominant et dont les fonds servants consisteront en les parties des lots montrées sur les plans préparés par Eric Bujold, arpenteur-géomètre, le 27 mars 2014 sous le numéro 5626 de ses minutes et le 2 juin 2014 sous le numéro 5691 de ses minutes avec pouvoirs, pour les fondés de pouvoirs, s'ils le jugent opportun, de plus amplement détailler et mettre à jour les désignations immobilières des dits fonds servants;

3- étant précisé que les considérations à être payées comptant par la Municipalité d'East Broughton sont de \$20,000.00, plus, si applicables, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, en regard de la servitude à être consentie par Ferme Simon Lessard en faveur de la Municipalité d'East Broughton, de \$5,000.00, plus, si applicables, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec pour cet ensemble englobant la considération ou prix du terrain à être acquis de Gérard Gilbert par la Municipalité d'East Broughton et en la considération pour la servitude à être consentie par le

dit Gérard Gilbert en faveur de la Municipalité d'East Broughton et de \$17,500.00, plus, si applicables, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec en regard du terrain à être acquis de Francine Gilbert par la Municipalité d'East Broughton;

4- étant précisé que le terrain à être acquis de ladite Francine Gilbert consiste en le lot 5 490 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce avec pouvoirs, pour les fondés de pouvoirs, s'ils le jugent opportun, de plus amplement en détailler et mettre à jour la désignation immobilière;

5- étant précisé que le terrain à être acquis dudit Gérard Gilbert consiste en le lot 5 490 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce avec pouvoirs, pour les fondés de pouvoirs, s'ils le jugent opportun, de plus amplement en détailler et mettre à jour la désignation immobilière;

6- étant précisé que tous les actes notariés autorisés par la présente résolution pourront comporter, en sus des conditions apparaissant déjà en la présente résolution, toute autre clause, toute autre condition, toute déclaration et toute autre stipulation jugées opportunes par les fondés de pouvoirs dont notamment mais sans limitation, en l'acte notarié d'acquisition du dit terrain de Francine Gilbert (lot 5 490 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce), la stipulation suivante :

« D'une part, la Municipalité d'East Broughton et, d'autre part, ladite Francine Gilbert, nonobstant toute entente antérieure, tant écrite que verbale, conviennent que n'est plus exigé par ladite Francine Gilbert engagement de la Municipalité d'East Broughton à fournir de l'eau tant brute que non brute, tant traitée que non traitée à la cabane à sucre de ladite Francine Gilbert; engagement qui n'a jamais été pris et autorisé par la Municipalité d'East Broughton »

7- étant précisé que la présente résolution se veut modificative de toute partie non déjà annulée de toutes résolutions antérieures de la Municipalité d'East Broughton au sujet des acquisitions et servitudes dont il est question ci-dessus, tous les actes d'acquisitions et de servitudes dont il est ci-dessus question pouvant référer uniquement à la présente résolution;

Fin de la Résolution d'autorisation pour signatures d'actes notariés concernant Ferme Simon Lessard, Francine Gilbert et Gérard Gilbert.

20-03-7580

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous fait

parvenir une invitation à soumettre le nom de trois entreprises en vue des Prix Créateurs d'emplois du Québec dont l'édition 2020 se tiendra en octobre prochain.

La MRC des Appalaches nous envoie la confirmation d'une aide financière au montant de 24 000\$ du Fonds de développement des territoires pour la maximisation du simulateur incendie.

Demande de don annuelle 2020 de la part de Moisson Beauce.

La Société canadienne du cancer envoie une demande d'appui au conseil municipal afin de décréter le mois d'avril Mois de la jonquille.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55% en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est, en conséquence, proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter que le mois

d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Municipalité d'East Broughton encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

20-03-7581

ADOPTÉ

Le Gouvernement nous informe de l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires. En résumé, la Municipalité pourrait être amenée à rendre disponible, au besoin, des terrains pour des bâtiments scolaires.

La Croisée nous a fait parvenir une invitation à l'activité d'autofinancement annuelle de l'organisme qui aura lieu le 25 mars prochain.

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux nous envoie des recommandations en lien avec le coronavirus.

L'Association pulmonaire du Québec nous invite à nous inscrire pour la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020. Suivant l'inscription la municipalité recevra du matériel numérique de sensibilisation.

Le Groupe d'entraide Cancer et Vie nous fait parvenir leur demande de soutien financier dans le cadre de la tenue de la 10e édition du souper-bénéfice qui aura lieu le samedi 25 avril prochain à la salle de Chevaliers de Colomb d'East Broughton.

La bibliothèque La Bouquinerie nous a acheminé son rapport financier 2019.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous a fait parvenir la confirmation du montant accordée pour la TECQ 2014-2018.

Le Ministère des Transports nous sensibilise quant à la présence obligatoire d'un surveillant circulant à pied lors des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50km/h ou moins.

Toutes les demandes d'aide financière seront traitées ultérieurement. Une réponse sera envoyée aux organismes à cet effet.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Permis de réunion - Gala de boxe

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour la tenue du Gala de boxe le 2 mai 2020.

20-03-7582

ADOPTÉ

7.2 Dossier système de réfrigération

7.2.1 Résolution - Autorisation de représentation

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Me Alexandre Dumas à représenter madame Manon Vachon et monsieur Abdou Soumare relativement à la demande introductive d'instance du 16 décembre 2019 dans le dossier relatif au système de réfrigération.

20-03-7583

ADOPTÉ

7.2.2 Proposition

Considérant le désir de la Municipalité d'East Broughton de régler le dossier en cour avec Construction JL Groleau;

Considérant les démarches et discussions entre les procureurs en vue d'en venir à une entente;

Considérant qu'il est primordial pour la Municipalité d'East Broughton d'améliorer l'état de la glace constatée depuis l'implantation du nouveau système de réfrigération;

Considérant la bonne foi de la Municipalité d'East Broughton de faire un pas dans le sens de son intention annoncée;

Considérant le désir de la Municipalité d'East Broughton de trouver une solution négociée à ce dossier, sans pour autant que la présente résolution puisse être utilisée comme étant un aveu ou une reconnaissance quelconque du bien-fondé des réclamations judiciaires de Construction JL Groleau actuellement devant le tribunal;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un paiement de 191 237,47 \$ le 23 mars 2020 et d'autoriser son procureur à convoquer toutes les parties à une rencontre au Centre des loisirs Desjardins avant la fin de la saison de glace en cours afin de tenir des discussions. La Municipalité d'East Broughton conservant seulement la retenue de 10 % soit 213 030 \$ qu'elle pourra libérer dès qu'une solution aux problèmes actuels sera trouvée et ce, suite aux rencontres.

Le conseil autorise également madame Manon Vachon à poser tous les gestes nécessaires pour donner pleine exécution à la présente.

20-03-7584

ADOPTÉ

7.2.3 Mandat d'expertise en système de réfrigération

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Jean Despaux, ing., M. Sc.

de la firme Delisle Despaux à titre d'expert afin qu'il assiste la municipalité et son procureur dans le but d'identifier les causes des problèmes de glace et qu'il propose des solutions pour régler le tout et que la directrice générale soit autorisée à prendre toutes les décisions pour permettre une pleine exécution de son mandat.

20-03-7585

ADOPTÉ

7.3 Acceptation soumissions - Rapport CNESST - Santé publique

Attendu l'avis de correction émis par la CNESST, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Réfrigération Thetford au coût de 1 410 \$ plus taxes pour l'installation d'un système d'évacuation des gaz d'échappement de la zamboni, la soumission des Contrôles A.C. inc. au montant de 1 241 \$ plus taxes pour un entretien préventif et la calibration des gaz du détecteur de monoxyde de carbone et la soumission de WAJAX au coût de 300 \$ pour un plan B, soit l'équilibrage des gaz d'échappement de la zamboni et autres vérifications aux 250 heures d'utilisation.

20-03-7586

ADOPTÉ

7.4 Amplificateur d'ondes cellulaires à l'aréna

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le contremaître aux travaux publics à faire installer un amplificateur d'ondes cellulaires à l'aréna et ce, par mesure de sécurité. Une seule soumission a été reçue de AccèsCible au montant de 1 199,99 \$ plus taxes et installation (3 à 4 heures) pour un amplificateur Surecall Fusion FX 2.0.

20-03-7587

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Autorisation - Achat pompe de puisard

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Xylem pour l'achat d'une pompe de puisard au coût de 10 467,44 \$ plus taxes pour remplacer la pompe actuelle au PP1, qui a atteint sa durée de vie.

20-03-7588

ADOPTÉ

8.2 Mandat WSP

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers de confier la supervision du dossier de l'eau potable à WSP et ce, afin de répondre aux exigences du Ministère de l'Environnement. Une offre de services sera expédiée par écrit à la directrice générale confirmant les tarifs spécifiés verbalement.

20-03-7589

ADOPTÉ

9. URBANISME

Aucun point à l'ordre du jour.

10. INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Visite du Ministère de l'Environnement : Eau
- Durée de l'avis d'ébullition
- Dérogation mineure au 4278, route 112
- Subvention pour la Maison des Jeunes
- Taxation incendie
- Paiements et recours (système de réfrigération)
- Déneigement (fonctionnement)
- Projet SPOT au sous-sol de l'Hôtel de ville
- Travaux à l'Hôtel de ville
- Piscine
- Nettoyage des réservoirs d'eau (fréquence)
- Taux de taxation
- Panneaux indicateurs de vitesse route 112
- Coûts des travaux (7^e Rue Ouest), une réponse sera donnée à la prochaine assemblée

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 6 avril 2020 à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 30.

20-03-7590

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière